



Assemblée générale

Distr. limitée
31 mai 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 44 de l'ordre du jour

Culture de paix

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Lesotho, Liban, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Journée internationale de la non-violence

L'Assemblée générale,

Réaffirmant la Charte des Nations Unies, notamment les buts et principes qui y sont énoncés,

Rappelant sa résolution 53/243 A et B du 13 septembre 1999, par laquelle elle proclame la Déclaration sur une culture de la paix et adopte le Programme d'action sur une culture de la paix, sa résolution 55/282 du 7 septembre 2001 relative à la Journée internationale de la paix et sa résolution 61/45 du 4 décembre 2006 relative à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010), ainsi que ses autres résolutions pertinentes,



Sachant que la non-violence, la tolérance, le plein respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales pour tous, la démocratie, le développement, la compréhension mutuelle et le respect de la diversité sont interdépendants et se renforcent mutuellement,

Réaffirmant la pertinence universelle du principe de non-violence et souhaitant favoriser une culture de paix, de tolérance, de compréhension et de non-violence,

1. *Décide*, avec effet dès sa soixante-deuxième session et guidée par la Charte des Nations Unies, de célébrer chaque année la Journée internationale de la non-violence le 2 octobre, étant entendu que cette journée internationale sera portée à l'attention de tous afin qu'elle puisse être célébrée et honorée à cette date;

2. *Invite* tous les États Membres, les organismes du système des Nations Unies, les organisations régionales et non gouvernementales et les individus à célébrer de façon appropriée la Journée internationale de la non-violence et à diffuser le message de la non-violence, notamment par des actions d'éducation et de sensibilisation;

3. *Prie* le Secrétaire général de recommander des moyens par lesquels les organismes du système des Nations Unies et le Secrétariat de l'Organisation pourraient, dans les limites des ressources existantes, aider les États Membres, sur leur demande, à organiser des activités en l'honneur de la Journée internationale de la violence;

4. *Prie aussi* le Secrétaire général de prendre les mesures voulues, dans les limites des ressources existantes, pour assurer la célébration par l'Organisation des Nations Unies de la Journée internationale de la non-violence;

5. *Prie encore* le Secrétaire général de l'informer, à sa soixante-troisième session, de l'application de la présente résolution par le système des Nations Unies en ce qui concerne la célébration de la Journée internationale de la non-violence.
